



Rapporteur : Mme LE FRÈNE

18 - Environnement

Etude de valorisation pédagogique et d'accueil du public sur l'espace naturel départemental des mégalithes de Lampouy à Médréac

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 10 février 2021 et 2 février 2022.

Expose :

Depuis 2000 le Département mène une politique d'éducation à la nature et à l'environnement en faveur des jeunes brétilien.nes et du grand public afin de sensibiliser au respect de la nature et de l'environnement.

Dans ce cadre il mène des projets de valorisation des espaces naturels départementaux en faveur de l'accueil et de la sensibilisation du public sur ces sites.

L'espace naturel départemental des Mégalithes de Lampouy à Médréac fera l'objet d'un plan de gestion qui sera opérationnel d'ici fin 2023. La valorisation pédagogique et l'accueil du public représentent des enjeux majeurs de ce plan de gestion.

Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Forêt de Brocéliande, partenaire du Département d'Ille-et-Vilaine pour la mise en œuvre de sa politique d'éducation à la nature et à l'environnement, est un acteur reconnu sur le territoire du pays de Brocéliande.

La convention cadre 2021-2025 entre le Département et le CPIE Forêt de Brocéliande prévoit qu'à son initiative, et sous sa responsabilité et en concertation avec le Département, il peut porter des démarches en faveur de « la valorisation et l'animation des espaces naturels départementaux, des sites labellisés, des sentiers et du patrimoine naturel brétilien ».

Dans ce cadre, le CPIE Forêt de Brocéliande propose au Département de mener l'étude préalable au plan de gestion pour définir les contours d'un plan de valorisation pédagogique, d'interprétation et d'accueil des publics sur le site des Mégalithes de Lampouy.

Le CPIE Forêt de Brocéliande estime le coût financier de cette démarche à 9 900 €.

Considérant que cette démarche d'animation et de proposition d'interprétation du site est indispensable pour l'appropriation du projet par les acteur.rices locaux.ales et pour la définition précise des actions pédagogiques à prioriser, il est proposé à la Commission permanente de formaliser un nouvel avenant à la convention avec le CPIE Forêt de Brocéliande et de lui confier ce travail pour un montant de 9 900 €.

Les crédits correspondants font l'objet d'une réservation sur le budget annexe biodiversité et paysages, ligne budgétaire 65-738-6568 - P433.

Décide :

- d'attribuer une participation de 9 900 € au CPIE Forêt de Brocéliande, détaillée dans le tableau joint en annexe ;

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 (joint en annexe) à la convention de partenariat 2021-2025 avec le CPIE Forêt de Brocéliande afin de lui permettre de porter l'étude de valorisation et d'accueil du public sur l'espace naturel départemental des Mégalithes de Lampouy à Médréac ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID : CP20220615